

- Martelage des parcelles 2u, 4u, et 16u et fixe la destination : bois façonné pour les grumes et délivrance des houppiers et petits bois pour les besoins communaux.

APPROUVE le plan d'actions 2021 de réduction des pertes en eau présenté par le premier adjoint.

PREND connaissance du diagnostic de sécurité routière réalisé par le CD88 :

RD 164 : Renforcement de la sécurité pour les piétons avec l'ajout de barrières de type garde-corps auprès de l'accès à la cour d'école maternelle et amélioration de la visibilité en sortie de la cour d'école maternelle en taillant ou supprimant une partie de la haie à proximité du monument commémoratif

RD5D

Le marquage de type « zébra » est envisagé devant la boulangerie.

Puis, le conseil municipal :

Prend connaissance d'un compte rendu de réunion avec l'Association Saône Lorraine le 27 octobre dernier sur l'organisation du musée pour l'année à venir. Convention à aménager : sera étudiée prochainement.

D'une demande d'avis sur projet d'arrêté préfectoral règlementant les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification.

Prend connaissance d'un arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2020 autorisant l'exploitation d'éoliennes à Gruy les Surance.

Prend note de la prochaine réunion du conseil municipal LUNDI 21 DECEMBRE 2020 avec les services de l'ONF pour présenter la filière bois et un projet d'aménagement de l'aire de la Fléchière.

Prend note que les lampes de rues à Thiéry ne s'allument plus le soir, l'élagage d'arbres rue de l'école s'avère urgent (plus de visibilité), la route du quartier des riches se détériore.

Confection des colis avec produits locaux (Confiture et sirop de Briseverre, pain d'épices de la boulangerie Calot, fromage de chèvre et infusions d'Ecolonie) qui sera remis aux aînés de 62 ans et plus avec un colis-repas ; le repas de février 2021 ne pourra être maintenu au vu des conditions sanitaires du moment Covid 19.

Le bulletin municipal sera également distribué par les conseillers municipaux à tous les habitants.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Jean-Luc BISCHOFF

